

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 décembre 2013

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Même ordre du jour pour les 3 et 4 décembre 2013

Mardi 3 décembre : Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30

Mercredi 4 décembre : séance sans fin si nécessaire.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications N'obtenant pas le soutien d'au moins vingt députés, M. le député Jean-Michel Dolivo n'obtient pas l'introduction, dans l'ordre du jour, d'une intervention personnelle, conformément à l'art. 84 al. 3 LGC. Une demande d'appel nominal est faite par M. le député Raphaël Mahaim, mais n'aboutit pas, vingt députés au moins ne soutenant pas la demande.			
	2.	Dépôts Interpellations: Amélie Cherbuin; Christelle Luisier Brodard. Motion: Jean-Marc Genton et consorts. Simple question: Alexandre Rydlo.			
TRAITE	3.	(GC 087) Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de Madame Claire Richard, nouvelle députée Les conclusions du rapport du Bureau vérifiant les titres d'éligibilité de Mme Claire Richard, nouvelle députée en remplacement de Mme Isabelle Chevalley, sont adoptées à l'unanimité. Il est procédé ensuite à la prestation de serment de Mme Richard.	GC	Nicolet J.	
RENV-CE	4.	(13_INT_188) Interpellation Alette Rey-Marion - Régime minceur... Egalité ? (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	5.	(10) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 31 octobre 2006 sur la police des chiens et Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat sur la motion Pierre Zwahlen et consorts limitant à dix jours le délai de recours concernant le séquestre d'animaux en fourrière (10_MOT_107) et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen intitulée "Quelle évolution pour la Loi sur la Police des chiens ?" (11_INT_610)(3ème débat) (3ème débat): LPolC: art. 12a: la version du premier débat (non) est opposée à la version du 2ème débat (oui): par 107 oui, 2 non et 8 abstentions, la version du 2ème débat est préférée. Fin du 3ème débat. En votation finale, le projet de loi est adopté à une large majorité, moins une quinzaine d'avis contraires et quatre abstentions. Les conclusions de la commission sur le rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Pierre Zwahlen et consorts sont adoptées (acceptation du nouveau délai proposé par DSE, à savoir fin 2014). La réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen est traitée.	DSE.	Melly S.	
OA	6.	(81) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 31 octobre 2006 sur la police des chiens, et Contre-projet du Conseil d'Etat de la loi du 31 octobre 2006 sur la police des chiens et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Jérôme Christen et consorts en faveur de l'applique dentaire canine (12_MOT_001)(3ème débat) Les conclusions du rapport de la commission sur la motion Jérôme Christen sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport).	DSE.	Melly S.	
RENV-CE	7.	(13_INT_187) Interpellation Christian Kunze et consorts - Détenion de chevaux en zone agricole : quelle mouche pique donc l'aménagement du territoire ? (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	8.	(GC 066) Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission des finances relatives aux comptes 2012 Administration générale: la réponse du Conseil d'Etat à la première observation de la Commission des finances est acceptée à l'unanimité. DSAS: la réponse du Conseil d'Etat à la seconde observation de la Commission des finances est acceptée à l'unanimité.	DFIRE	Grognuz F.	
OA	9.	(104) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 3'000'000.- pour financer les études relatives à la construction du Cluster du Sport International (CSI) sur le site de Lausanne, à Dorigny(1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 100 oui, 4 non et 4 abstentions (majorité des trois quarts requise). (2ème débat): les articles 1 et 2 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté par 112 oui, soit à l'unanimité.	DFIRE.	Rezso S.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	10.	<p>(105) Exposé des motifs et projets de budgets (EMPD N° 2) : – des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2014 – d'investissement pour l'année 2014 et plan 2015-2018 et Rapport du Conseil d'Etat – sur le Programme de législature 2012-2017 – sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement et Exposé des motifs et projet de loi modifiant - la loi du 24.01.2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) – la loi du 07.09.2010 sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr) – la loi du 09.10.2012 sur le registre foncier (LRF) – sur le droit de timbre (LTim) et Exposés des motifs et projet de décret – fixant, pour l'exercice 2014, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud – fixant, pour l'exercice 2014, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) – fixant, pour l'exercice 2014, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements – fixant, pour l'exercice 2014, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements et Rapport du d'Etat au Grand Conseil – sur le postulat Jérôme Christen et consorts demandant au Conseil d'Etat d'obtenir une indemnisation correcte dans le cadre de l'incendie du bâtiment Perregaux – sur le postulat Jean-Michel Favez et consorts au nom du groupe socialiste demandant au Conseil d'Etat un programme de lutte contre la crise par le biais notamment d'une anticipation des investissements sur le plan vaudois(1er débat)</p> <p>(1er débat): Une discussion générale d'entrée en matière sur le projet de budget 2014 est suivie d'un vote d'entrée en matière générale. L'entrée en matière est ainsi acceptée par 101 oui, 6 non et 2 abstentions.</p> <p>Lois: LAPRAMS: entrée en matière acceptée. Art. 31 accepté sans discussion à l'unanimité. Art. 2 accepté sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p>	DFIRE.	Grognuz F.	04/12/2013

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 décembre 2013

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		014 non amendée acceptée à une large majorité, avec quelques avis contraires et abstentions.			
RENV-T	11.	(13_POS_051) Postulat François Brélaz - Augmentons le nombre des logopédistes collaborateurs de l'Etat ! (Développement et renvoi à commission sans 20 signatures)	DFJC, DSAS		04/12/2013
RENV-T	12.	(84) Exposé des motifs et projet de décret sur le Plan stratégique du CHUV 2014-2018 et Rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire 2013-2017 (Suite des débats) (1er débat)	DSAS.	Roulet C.	04/12/2013
RENV-T	13.	(42) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Catherine Labouchère et consorts - Pour la création d'un observatoire permanent de la profession médicale dans le canton	DSAS.	Roulet C.	04/12/2013
RENV-T	14.	(13_RES_011) Résolution Jacques Perrin et consorts - Pour une nouvelle destination de la caserne de Moudon (Munie de plus de 20 signatures)			04/12/2013
RENV-T	15.	(13_PET_015) Pétition en faveur de M. Fatmir Krasniqi	DECS	Hurni V.	04/12/2013
RENV-T	16.	(13_INT_137) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Nicolet et consorts - Conditions météorologiques de ce printemps et ordonnance sur les contributions d'estivage, le Conseil d'Etat entend-il prendre des mesures et apporter son soutien à l'agriculture?	DECS.		04/12/2013
RENV-T	17.	(13_INT_143) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Fermeture des bars au Festival de jazz de Montreux : le remède est pire que le mal !	DECS		04/12/2013
RENV-T	18.	(13_INT_126) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Filip Uffer et consorts - Appartenance religieuse dans le Registre cantonal des personnes	DECS.		04/12/2013
RENV-T	19.	(13_INT_131) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Tschopp et consorts - Alcoolisation des mineurs : mettre les exploitants d'établissements et de commerces face à leurs responsabilités	DECS.		04/12/2013
RENV-T	20.	(13_RES_008) Résolution Pierrette Roulet-Grin et consorts - Sud du Lac de Neuchâtel : navigation à vau-l'eau !			04/12/2013

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 décembre 2013

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	21.	(102) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-François Cachin et consorts - Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur (10_POS_204) et réponse du Conseil d'Etat à l'Interpellation Jean-François Cachin et consorts - Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur (12_INT_038)	DIRH.	Modoux P.	04/12/2013
RENV-T	22.	(86) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean Christophe Schwaab et consorts - Favoriser la révélation des faits répréhensibles, mieux protéger les lanceurs d'alertes (whistleblowers)	DIRH.	Grandjean P.	04/12/2013
RENV-T	23.	(13_POS_038) Postulat Marc Oran et consorts pour une meilleure desserte grandes lignes de la Gare de Palézieux, de la Haute-Broye et des Hauts de Lavaux	DIRH	Cornamusaz P.	04/12/2013
RENV-T	24.	(13_RES_010) Résolution Philippe Cornamusaz et consorts au nom de la commission ayant examiné le postulat Marc Oran et consorts pour une meilleure desserte grandes lignes de la Gare de Palézieux, de la Haute-Broye et des Hauts de Lavaux (Munie de moins de 20 signatures)			04/12/2013

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :